



À l'attention de M^{me} DELGA
Présidente de la Région
Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées

Hôtel de Région Toulouse
22, boulevard du Maréchal-Juin
31406 Toulouse Cedex 9

Saint-Sulpice la Pointe
le 10 février 2016

Madame la Présidente,

Nouvelle élue à la tête d'une nouvelle région, vous avez en charge la mise en œuvre de la réforme territoriale. La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions, en particulier, le développement économique.

En la matière, l'urgence est de bien faire et de ne pas reconduire les erreurs passées.

Nous sollicitons votre attention pour évoquer le cas particulier qui nous concerne : la ZAC « les Portes du Tarn ». Ce projet révèle de nombreuses erreurs, témoignage de pratiques que nous souhaiterions voir révolues. Cette expérience et l'enseignement que nous pouvons en tirer pourrait déboucher sur une implication heureuse de votre part. C'est l'espoir que nous mettons dans cette lettre.

La ZAC « les Portes du Tarn »

Nous nous limiterons ici à une présentation synthétique de ce projet (des détails sont présentés en annexe¹) : cette ZAC couvre une surface de 198 ha issus de deux communes : Buzet sur Tarn (31) et Saint-Sulpice la Pointe (81). Ce projet, à vocation essentiellement industrielle, porté par le Conseil Départemental du Tarn et la Communauté des Communes Tarn-Agout, a émergé en 2009. En 2012, la ZAC est officiellement instituée.

1 Annexes 1 et 2 ainsi que les documents :
« les Portes du Tarn » dossier d'enquête publique,
« ZAC les Portes du Tarn » (Site CCTA 15/01/2016)

Les erreurs du passé

Nous reprendrons ici, les principales erreurs qui ont jalonné l'évolution de ce dossier.

- **L'absence d'étude d'opportunité** : ce projet est bâti sur une intuition (« un pari » pour reprendre une expression de M. Carcenac). Aucune trace de la moindre étude préalable. Nous savons juste qu'il y a eu une étude sur les coûts de cette opération (étude non divulguée). Aucune étude sur l'offre de terrains déjà dédiés à l'activité industrielle ou encore disponibles. Aucun bilan sur l'efficacité globale des zones d'activités existantes. A notre connaissance, un travail a été conduit pour le Conseil Régional Midi- Pyrénées mais n'a pas été finalisé. Au final, les activités « cœur de cibles » retenues par les porteurs de projet ne nous paraissent guère crédibles. Le type et la répartition des activités imaginées « clés en main » par des aménageurs ne tiennent aucun compte de la spécificité du territoire, ni des besoins, ni des profils des habitants.
- **La concertation , parent pauvre de la procédure** : le secret des affaires a souvent été avancé comme réponse à nos diverses interpellations publiques. C'est encore le cas aujourd'hui. La concertation n'a été que de pure forme. Elle s'est limitée à la simple application des procédures légales : 3 réunions publiques en début de procédure, des inquiétudes et des interrogations restées sans réponses et un bilan de concertation exemplaire dans son ignorance à intégrer les propositions et remarques des habitants du territoire. Malgré une importante participation à l'enquête publique, les réserves des commissaires-enquêteurs ont été ignorées². La SPLA 81, chargée de mettre en œuvre le déroulé des opérations, se limite à des actions de communication, parfois contre productives (l'abandon du projet d'installation de la société CMIV est pour une grande part lié à une présentation biaisée de la ZAC³). Aucune volonté manifeste d'œuvrer pour des pratiques de démocratie participative.
- **La consommation effrénée de foncier agricole** : malgré un discours régulièrement ponctué d'écologie industrielle ou d'économie circulaire, la consommation de terres agricoles est de fait brandie comme un trophée. Le credo premier de cette ZAC est d'accaparer les plus grandes surfaces possibles. La démesure est la stratégie. Comble d'ironie, M. Carcenac, dans sa communication récente évoque maintenant une zone d'activités économiques d'intérêt « **écologique** ». Gaspiller une ressource rare (le foncier agricole) serait une posture écologique ! Voilà bien un exemple caricatural de stratégie de communication adoptée par les porteurs de ce projet.
- **La concurrence entre territoires** : Il ne suffit pas d'ouvrir des zones d'activités pour créer de l'emploi. A ce jour, la seule implantation prévue est l'unité d'embouteillage de Vivalis. Une délocalisation de quelques kilomètres. On déshabille Gaillac pour habiller Saint-Sulpice, la belle

2 Cf annexes 3, 4, 5 & 15

3 Cf annexe 13 et 14

affaire ! En réponse au projet de la ZAC les Portes du Tarn, les territoires voisins mobilisent leurs énergies pour créer de nouvelles zones d'activités : Gaillac, Albi, Castres⁴. A l'intérieur même de la Communauté des Communes Tarn-Agout, la crainte de voir se développer une zone commerciale dans le périmètre de la ZAC entraîne les centres commerciaux de Lavaur dans une course à l'extension, quitte à migrer pour s'installer sur des vergers et donc grignoter un peu plus le foncier agricole.

Ces dérives du management territorial ne nous sont pas spécifiques. Les projets inutiles et imposés existent en de nombreux endroits de notre région. Ils sont souvent le fruit amère du désir narcissique de notables ou le symptôme de leurs difficultés à innover et envisager un futur qui ne serait pas une reformulation du passé. Laisser son empreinte par un aménagement hors norme est une posture assez générale qui se moque des étiquettes politiciennes. Ce que nous espérons, c'est qu'avec la loi NOTRe, vous arriviez à mettre plus de raison. Avec le recul que vous offre la grande région, nous pouvons espérer que vous serez moins sujette aux pressions mégalomaniaques des « barons » locaux. Nous pouvons espérer également que vous pourrez structurer ce territoire en organisant des complémentarités en lieu et place des concurrences locales. Enfin nous comptons sur vous et votre équipe, pour mettre en œuvre de véritables dynamiques de développement qui s'appuient sur des procédures sincères de démocratie participative et qui servent réellement les attentes des habitants des territoires.

De façon plus concrète, différentes mesures pourraient être adoptées par le Conseil Régional que vous présidez :

- ★ Valoriser la participation citoyenne en conditionnant l'aide du Conseil Régional aux efforts d'animation fournis par les porteurs de projet. A titre d'exemple pour ce qui concerne la ZAC « les Portes du Tarn », l'aide du Conseil Régional pourrait être conditionnée par la prise en compte des réserves émises par les commissaires enquêteurs (dont la **réduction du périmètre de la ZAC**)⁵. Il n'est pas trop tard pour remettre les porteurs de projet autour d'une table et d'y associer les militants associatifs et politiques afin d'ajuster le projet aux attentes du territoire.
- ★ Privilégier les réalisations aux discours. Engager le versement des aides régionales pour de opérations écologiquement vertueuses et réellement mises en œuvre. La production d'énergies renouvelables, l'utilisation du fret ferroviaire, par-exemple, ne doivent pas rester à l'état d'enjoliveurs des plans de communication. Concernant Vinalie (première implantation), il n'y aura que du transport routier et de la consommation d'énergies non renouvelables !
- ★ Énoncer les conditions préalables à une labellisation ZIR (zone d'intérêt régional). Seuls les programmes qui s'engagent dans une démarche non concurrentielle pourraient y prétendre.
- ★ Faire un état des lieux des zones d'activités existantes et les remplir avant d'en créer de nouvelles : à Saint-Sulpice (ZIR des Cadaux_Gabor),

4 Cf annexes 6 à 12

5 Cf conclusion de la commission d'enquête

- plus de 50 ha sont encore inoccupés.
- ★ S'engager à commander puis diffuser une étude sur l'efficacité des projets de développement économique. L'enjeu serait de mieux cerner les conditions requises pour que l'aide régionale soit pertinente
 - ★ Promouvoir les innovations tournées vers les temps à venir :
 - Soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans des stratégies de lutte contre le réchauffement climatique.
 - Développer un programme de production et transformation maraîchère : une étude de la Chambre d'agriculture du Tarn prouve que l'idée est viable et Toulouse Métropole vient de mener une étude sur l'autosuffisance alimentaire qui montre que la situation actuelle est catastrophique. Le retour à la production locale de nourriture est indispensable pour la sécurité alimentaire de la grande agglomération. Ce programme, qui pourrait s'appuyer sur les compétences d'organismes de formation régionaux comme les établissements agricoles de Brens et de Lavaur, apporterait une richesse concrète au territoire.
 - Privilégier des activités et des emplois non-délocalisables en lien avec la transition énergétique (énergies renouvelables, smart grids, efficacité énergétique, rénovation des bâtiment,...), domaines qui pourraient être une réelle opportunité pour le territoire.

Nous n'avons pas la prétention d'apporter les solutions providentielles. Notre désir est de porter une contribution qui se veut constructive. Las de constater les errements des pratiques pyramidales, dépités devant l'entêtement de ces responsables encore dans le deuil des trente glorieuses, il nous reste l'espoir qu'il n'est pas trop tard.

Acceptez, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations respectueuses.

GAT EELV Lavaur-Graulhet-Saint-Sulpice
(avec le soutien du groupe EElv Tarn)

*copie transmise à M^{me} PELLEFIGUE,
vice présidente en charge du développement économique,
de la recherche, de l'innovation et l'enseignement supérieur.*

Pour le groupe local Europe Écologie les Verts : François RIVALS (conseiller municipal à Labastide Saint Georges) Les Issards, 81 500 Labastide saint Georges. Tel : 05 63 41 61 57

<http://eelv-lavaur-graulhet.jimdo.com>

[europeecologie-lavaurgraulhet@orange.fr](mailto:uropeecologie-lavaurgraulhet@orange.fr)